

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le douze novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	14
Votants	21
dont Pouvoirs	07

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet

MM les Conseillers : Nicolas Laks, G. Vilmint, S. Pérou, A. Blanc,
C. Arhuero, J. Personnaz, V. Roy, C. Liévin, S. Casabianca

Pouvoirs : P. Meylan donné C. Seifert, Nathalie Laks donné à
Nicolas Laks, C. Roy donné à V. Roy, M. Aragon donné à S. Mercet,
S. Baud donné à T. Eudes, S. Tugler-Rossi donné à C. Arhuero, F.
Aragon donné à S. Pérou

Absent : A. Saint-Pierre, S. Manganelli,

A été nommé secrétaire : G. Vilmint

URBANISME- Etude d'aménagement, de valorisation et de revitalisation du centre bourg

Dans le cadre du plan de mandat, il apparait qu'un travail de fond est à mener sur la globalité de la commune afin :

- de conforter l'attractivité et le dynamisme du centre du Châble ;
- de sauvegarder le patrimoine communal et le rendre ouvert sur l'avenir ;
- d'agir pour rendre notre cadre de vie facteur de cohésion sociale ;
- de réinventer la mobilité en milieu rural.

D'autres axes pourront émerger lors de la phase de diagnostic et faire l'objet d'études complémentaires.

Afin de travailler de manière cohérente sur l'ensemble de notre territoire, il semble opportun de mener une étude tenant compte de nos atouts, des difficultés actuelles et des évolutions envisagées tant en matière d'habitat que d'économie et de commerces mais aussi d'infrastructures.

Les objectifs précédents pourront être traités de façon croisée en intégrant notamment les paramètres suivants :

- maintenir le bourg comme un lieu de centralité : créer une entité entre la mairie, le parc, le village d'entreprises, les écoles Beaupré, la placette du marché, l'ancienne école et la partie sud de la Grand 'rue ;
- concevoir une Grand 'rue « sociale et économique » : acquérir et réhabiliter certaines propriétés situées en cœur de bourg afin d'y créer des commerces et des logements ;
- assurer la sécurité des espaces et des usagers : modifier des voiries, imposer des sens de circulation... L'espace dédié aux piétons doit être pensé accessible et sécurisé ;
- réduire l'impact de la circulation automobile : notre commune est traversée par 5 départementales - RD18-Route d'Annemasse, RD177-Route des Pitons, RD145-Route de la Croisette, RD18-Route de Viry et RD1201 – où le trafic est de plus en plus important. Pour un usage partagé de l'espace public, la circulation des véhicules doit être apaisée, les vitesses limitées, les stationnements prolongés mieux gérés... ;
- garder le caractère rural des lieux en assurant une intégration paysagère des aménagements dans l'environnement : conserver les perspectives paysagères, végétaliser certaines zones pour garantir la convivialité de l'espace...

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- de créer un groupe de travail dans la perspective d'une consultation de bureaux d'études ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une étude visant à mener les prestations de diagnostic de l'existant, de définitions des orientations d'aménagement et les modalités opérationnelles d'exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,